



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCACTION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°15/2017/MT

Désignation des commissaires

représentant la commune de Montsinéry-Tonnégrande au sein de la
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°15/2017/MT
Désignation des commissaires
représentant la commune de Montsinéry-Tonnégrande au sein de la
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a indiqué à la commune de Montsinéry-Tonnégrande, par courrier en date du 21 Décembre 2016, la nécessité de procéder à une nouvelle nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

En effet, la CIID a fait face à un (1) décès, quatre (4) démissions et une (1) révocation depuis le renouvellement de ses membres. Ces absences ont causé l'impossibilité d'obtenir le quorum lors des séances de novembre 2015, juillet 2016 et novembre 2016.

Aussi, afin de garantir la présence d'au moins neuf (9) commissaires et permettre l'adoption régulière des décisions de la commission, la CACL est tenue d'appliquer l'article 346A de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI). Cet article dispose qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de 5 au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Par conséquent, il a été décidé de renouveler les membres de la commission.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Désigner quatre (4) commissaires représentant la commune de Montsinéry-Tonnégrande au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°12/MT/2017 de Monsieur le Maire portant sur la désignation des commissaires représentant la commune de Montsinéry-Tonnégrande au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **DESIGNE** en tant que commissaires représentant la commune de Montsinéry-Tonnégrande, au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :

- Madame Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe au Maire
- Monsieur Joseph Michel FEVRY, Conseiller Municipal
- Madame Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère Municipale
- Monsieur Donel DUCCE, Conseiller Municipal

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	12	dont procuration(s)	00
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : **10 2 MAI 2017**

